

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET D'UTILISATION

Ce contrat est réservé à l'usage exclusif des locations de l'Hôtel Perdicion et seule la loi québécoise est applicable au contrat.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES – Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge, ...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le client aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou les Tribunaux.

PAIEMENT – La réservation deviendra effective dès lors que le client aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant du coût du séjour, avant la date indiquée au recto.

DÉPÔT DE GARANTIE (OU CAUTION) – Le client verse à son arrivée un dépôt de garantie en plus du coût du séjour de 200,00 \$. Le propriétaire peut procéder à l'encaissement immédiat du dépôt de garantie. Il sera restitué dans un délai maximum de 2 jours à compter du départ du client, déduction faite, par le propriétaire des montants à la charge du client aux fins de remise en état des lieux, réparations diverses. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le client s'engage à compléter la somme sur la base des justificatifs fournis par le propriétaire.

UTILISATION DES LIEUX – Le client jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ, le client s'engage à rendre les lieux aussi propres qu'il l'aura trouvée à son arrivée. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du client en cours de location seront à sa charge. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. La sous location est interdite au client, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat. Les locaux loués sont à usage d'habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit, voire à caractère complémentaire ou occasionnel de l'habitation. Le propriétaire fournira la chambre conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir. En règle générale, le client quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à une heure convenant au propriétaire, après état des lieux. **Il est interdit de fumer à l'intérieur des lieux, tant dans les chambres que dans les parties communes.**

CAS PARTICULIERS - Le nombre de clients ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur le catalogue ou l'état descriptif. A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle. Dans ce cas, le propriétaire sera en droit de percevoir une majoration de prix qui devra être préalablement communiquée au client et consignée sur le contrat de location.

ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE - L'état des lieux et inventaire du mobilier et divers équipements seront faits en début et en fin de séjour par le propriétaire ou son mandataire et le client. Un état des lieux contradictoire de sortie doit obligatoirement être établi. Le client accepte que cet état des lieux puisse être effectué soit avec le propriétaire, soit avec un mandataire du propriétaire dûment habilité et muni d'un pouvoir écrit. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le client dans les plus brefs délais.

CONDITIONS DE RÉSILIATION - Toute résiliation doit nous être notifiée par écrit. **A) Pour les Nuits noires (nuitée simple)** : lorsque la résiliation intervient dans un délai supérieur à 7 jours de la réservation, le propriétaire restituera au client, dans les 10 jours de la résiliation, l'intégralité du montant du coût de la réservation déduction faite d'un frais d'administration de 35,00 \$ par nuit noire réservée. Si cette résiliation intervient dans un délai inférieur à 7 jours avant la réservation, le propriétaire conservera l'intégralité du montant du coût de de la réservation. **B) Pour les Nuit glaciale, les Nuit cauchemardesque, les Nuit mortelle, Nuit infernale, Ciné-terreur, Évasion, Soirée meurtre et mystère, Souper meurtre et mystère** : lorsque la résiliation intervient dans un délai supérieur à 30 jours de la réservation, le propriétaire restituera au client, dans les 10 jours de la résiliation, l'intégralité du montant du coût de la réservation déduction faite d'un frais d'administration de 35,00 \$ par personne. Si cette résiliation intervient dans un délai inférieur à 30 jours avant la réservation, le propriétaire conservera l'intégralité du montant du coût de de la réservation.

INTERRUPTION DU SÉJOUR – En cas d'interruption anticipée du séjour par le client, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

CONDITIONS D'UTILISATION ET AUTRES – Aucune bottes ou souliers mouillés. Aucun cellulaire. Aucun contact physique avec le personnel. Si ça l'air fragile, touches y pas. Si t'es pas sûr, touche y pas. Si ce n'est pas une chaise, un banc, un fauteuil, un divan ou un lit, tu ne peux pas t'asseoir dessus. Si tu brie quelque chose, tu le paye. Pas le droit de toucher les décorations. Il est de ta responsabilité de déclarer tes allergies, alimentaire ou autres. Femmes enceintes ou personnes souffrant de maladies cardiaques, à vos risques et périls. 18 ans et plus. Parmi les éléments de décor, on compte des œuvres d'art, des antiquités et plusieurs autres pièces à la valeur inestimable. Pas responsable des phénomènes paranormaux et tous ce qui en découle. Pas responsable des crises d'épilepsie, des crises cardiaques, des chocs traumatiques et autres séquelles mentales.